

**ACCORD SUR LA COMPOSITION DU COMITE
CENTRAL D'ENTREPRISE**

ENTRE :

La Société **DASSAULT AVIATION** dont le siège est 9 Rond Point des Champs
Elysées Marcel Dassault - 75 008 PARIS,

représentée par **Monsieur Pierre VIVIEN**, Directeur des Relations Sociales et des
Ressources Humaines,

D'une part,

ET :

Les Organisations Syndicales ci-après :

C.F.D.T.
C.F.E.-C.G.C.
C.F.T.C.
C.G.T.
C.G.T.-F.O.

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

PREAMBULE

Le présent accord est conclu en application des articles L. 435-4 et D. 435-2 du Code du
Travail relatifs à la composition du Comité Central d'Entreprise de DASSAULT AVIATION.

La Direction accepte pour la durée du présent mandat des membres du Comité Central
d'Entreprise la demande des organisations syndicales d'augmenter le nombre de sièges d'un
délégué titulaire et suppléant et de déroger à la règle de répartition au sein des collègues.

DR
RG
~~RBP~~
BB

COMPOSITION

Les 14 sièges titulaires et les 14 sièges suppléants du Comité Central d'Entreprise sont répartis au sein des différents établissements et collèges selon le tableau ci-dessous :

ÉTABLISSEMENTS	1er Collège		2ème Collège		3ème Collège		TOTAL	
	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
SAINT-CLOUD				1	2	1	2	2
ARGENTEUIL	1		1	1		1	2	2
BIARRITZ		1	1	1	1		2	2
MÉRIGNAC			1	1	1	1	2	2
ISTRES/CAZAUX				1	2		2	1
ARGONAY			1	1		1	1	2
MARTIGNAS			1			1	1	1
SECLIN	1					1	1	1
POITIERS		1	1				1	1
TOTAL	2	2	6	6	6	6	14	14

~~A~~
DR
RG
Rb
BB
PY

DURÉE DE L'ACCORD

Le présent accord est conclu pour une période d'une durée déterminée de deux années courant du 11 juillet 2005 au 10 juillet 2007.

FORMALITÉS DE PUBLICITÉ

Cet accord sera déposé auprès de la Direction Départementale du Travail des Hauts-de-Seine et du Secrétariat Greffe du Conseil des Prud'hommes de Boulogne, conformément aux prescriptions de l'article L.132.10 du Code du Travail.

Fait à Saint-Cloud, le 16 juin 2005

Pour le personnel :
les représentants des
Organisations Syndicales

Pour l'Entreprise :
P. VIVIEN

C.F.D.T. : R. Ducrest
C.F.T.C. : Gilles ROUSSEAU
C.F.E.-C.G.C. : Richard BÉDÈRE
C.G.T. : Dominique RICHARD
C.G.T.-F.O. : B Boifet

